

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allemans

EN DATE DU 31/03/2023

Date de convocation : 24/03/2023

L'An Deux Mil Vingt Deux, le 31 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemans, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence d'Allain Tricoire, Maire.

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absente :

Absents excusés : CLEMENT Jean-Philippe.

Absents représentés : MOULINIER Jean (Procuration GILLAIZEAU Fabrice), BOUCARD Emilie (Procuration CHAUMETTE Moïsette).

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur BOUYER Joël est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil en date du 24/02/2023.

Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté

Ordre du jour de la séance :

- Vote taux taxes locales 2023 – Délibération
- Vote budget primitif 2023 – Délibération
- Modification statuts ATD 24 2022 – Délibération

Vote taux taxes locales 2023 – Délibération 2023-10

Taux Taxe Habitation	9.39%
Taux Taxe Foncier Bâti	34.09%
Taux Taxe Foncier Non Bâti	44.67%

Vote budget primitif 2023– Délibération 2023-11

Investissement Dépenses	704 000.00€	Fonctionnement Dépenses	779 900.00€
Investissement Recettes	704 000.00€	Fonctionnement Recettes	779 900.00€

Approbation compte de gestion 2022 – Délibération 2023-12

Modification statuts ATD 24 approuvés.

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire
		